

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 19 juin 2024

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 24 juin 2024

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe deux questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, notre question vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 24 juin je vous remercie de la porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question : PCS, prévention des risques naturels et technologiques et gestion des crises

Nous nous référons au document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) téléchargeable sur le site internet de la ville d'Obernai, document élaboré en 2013 et qui renvoie au plan de communal de sauvegarde (PCS) de la ville d'Obernai, organisant sous votre autorité, la réponse aux différentes situations de crise, l'information préventive et la protection de la population.

A ce jour, nous ignorons si le PCS élaboré en 2013 a été mis à jour ; il n'a pas été présenté au conseil municipal depuis le renouvellement de l'assemblée intervenu en 2020, comme cela aurait dû être le cas.

Vous n'avez pas évoqué sa mise en œuvre, alors que suite aux évolutions juridiques en 2021, celle-ci doit faire l'objet tous les cinq ans au moins, d'un exercice associant la commune et les services qui concourent à la sécurité civile et, dans la mesure du possible, également impliquer la population.

Nos questions :

Le délai de révision du plan communal de sauvegarde ne pouvant excéder cinq ans, la ville d'Obernai dispose-elle encore d'un PCS opérationnel ?

Le cas échéant, pouvez-vous présenter le PCS à l'assemblée municipale ?

Sinon, quelles sont vos intentions pour l'élaboration d'un nouveau PCS ?

Question : Etude de réseau de chaleur

En l'absence de toute information concernant l'important projet de réseau de chaleur que vous avez initié et qui a été évoqué à plusieurs reprises dans la presse locale, nous vous avons interrogé en séance du conseil municipal le 22 janvier 2024.

Vous nous avez répondu que « *cette étude donnera lieu, au cours du 1^{er} semestre 2024, à deux points d'étapes avec les élus du Conseil Municipal* », permettant de débattre sur les scénarii chiffrés, le montage juridique, le plan d'affaires et les obligations contractuelles.

Cinq mois après notre questionnement, il nous a été confirmé en commission que l'étude était actuellement en cours et avait pris du retard, repoussant au mois de septembre l'information des élus.

Nos questions :

Dans l'attente des informations sur ce projet majeur, pouvez-vous nous préciser l'identité du ou des bureaux d'étude et cabinet juridique qui travaillent sur ce dossier pour le compte de la ville d'Obernai ?

Comment s'est fait le choix de ces intervenants ?

A combien se montent le coût de cette étude et le cas échéant les aides financières dont elle bénéficie ?

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent